

SESSAD Clos Poisat

CRÉATION

Le SESSAD Clos Poisat est géré par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique par décret du 20 décembre 2013. OVE gère 100 établissements et services pour la fondation.



L'ADMISSION

Elle s'effectue sur demande de la famille à partir d'une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH 74).

Elle fait l'objet d'une procédure comportant un volet administratif et une phase de recueil et d'analyse d'éléments concernant le jeune, son environnement, ses besoins et sa demande lorsqu'elle est explicite



Le service s'adresse à des filles et garçons âgés de 6 à 20 ans, présentant soit une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés soit des troubles du comportement.



L'établissement est agréé pour 32 places.

FINANCEMENT

Il est assuré par l'Assurance Maladie.



équipe interdisciplinaire

Trois éducatrices spécialisées - Une monitrice éducatrice - Une conseillère en insertion professionnelle - Une psychologue - Une psychomotricienne - Une assistante de service social.

SESSAD Clos Poisat

Situation géographique

Le service est situé au 38 chemin de Froid Lieu à Thonon les Bains en Haute-Savoie. L'activité se développe sur le territoire du Chablais dans un rayon moyen de 30 km.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Réseau BUT - Départ : place des Arts
- Ligne C : arrêt Bel Air.

Contact

- Responsable de site
Jean-Pierre DUCOGNON
Tél. : **06 88 21 77 36**



SESSAD CLOS POISAT
38, chemin de Froid Lieu
74200 THONON LES BAINS
Tél. : **04 50 83 09 00**
sessad-clospoisat@fondation-ove.fr

www.fondation-ove.fr



SESSAD Clos Poisat

Service d'éducation
spéciale et de soins
à domicile

mars 2019



www.fondation-ove.fr



LA MISSION

Le SESSAD Clos Poisat s'inscrit dans une logique de soutien aux parcours de scolarisation, de qualification et d'insertion professionnelle, au bénéfice d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes en situation de handicaps.

Il s'emploie à faciliter l'accès et le maintien de ces personnes dans les dispositifs et structures de droits communs. Il vise à ce titre l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

Il assure une fonction d'appui -ressources auprès des différents acteurs du territoire intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le projet du jeune.

L'ACCOMPAGNEMENT

Les enfants, adolescents et jeunes adultes sont engagés :

- soit dans une scolarisation ordinaire
- soit dans des cursus de formations et d'insertion professionnelle.

Les accompagnements proposés sont de type éducatif et thérapeutique. La fonction d'étayage se décline sous forme de prises en charge individuelles et (ou) collectives organisées sur le temps scolaire et périscolaire.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Consécutif à la phase d'admission, il est construit de manière collaborative avec l'usager et sa famille. Il fait l'objet d'une évaluation systématique à six mois puis d'une révision annuelle. Il définit les besoins prioritaires, les décline en objectifs opérationnels et évaluables et précise les moyens engagés pour sa mise en œuvre.



L'ORGANISATION

Le SESSAD fonctionne dans le cadre d'un Dispositif (DITEP) innovant pouvant offrir ; en complément de l'offre ambulatoire ; des modalités de prises en charge en journée et(ou) en hébergement. Dans ce contexte, le service est ouvert 200 jours/an, avec un calendrier d'ouverture intégrant celui de l'élève. Les actions s'organisent sur les lieux de vie et d'apprentissages du jeune accompagné (école, entreprise, cité.).

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Un livret d'accueil, un règlement de fonctionnement ainsi qu'un exemplaire de la Charte des Droits des Usagers sont remis à l'enfant et à sa famille dès l'admission dans l'établissement.

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Un contrat de séjour d'une durée d'un an est signé dès l'admission de l'enfant dans l'établissement. Ce contrat de séjour peut être rompu dans les conditions définies si les termes n'en sont pas respectés.

Ce Contrat de Séjour mentionne :

1. Les objectifs de l'accompagnement.
2. Les prestations pouvant être mises en place.
3. Les modalités de l'accompagnement.
4. Les modalités financières.
5. Les conditions et les modalités de résiliation, de révision ou de cessation du Contrat de Séjour. (Des clauses particulières peuvent être ajoutées à ce contrat de séjour).



LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

La participation des parents et usagers est requise lors de chaque prise de décision orientant le projet. Les familles peuvent exercer leur droit d'expression dans le cadre de réunions spécifiques semestrielles et à partir d'une enquête de satisfaction proposée annuellement.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Le SESSAD est inscrit dans une démarche d'évaluation continue de la qualité du service et un plan d'amélioration de la qualité existe.

LES PARTENAIRES

- Ecoles, collèges, lycées professionnels
- MFR(Maison familiale Rurale) et CFA
- Enseignants référents
- Protection de l'enfance/PJJ
- Mission locale / BIJ / GRETA
- Entreprises privées/publiques
- Programme de Réussite Educative Thonon
- Centre médico-psychologique
- CATTP adolescents
- MDPH 74

